



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 72.825/4
du 23 janvier 2023

sur

un projet d'arrêté ministériel de la Région wallonne 'exécutant
l'arrêté du Gouvernement wallon du ... (date) relatif aux
indemnités agricoles et forestières octroyées pour
les sites Natura 2000'

Le 22 décembre 2022, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté ministériel 'exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du ... (date) relatif aux indemnités agricoles et forestières octroyées pour les sites Natura 2000'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 23 janvier 2023. La chambre était composée de Martine BAGUET, président de chambre, Luc CAMBIER et Bernard BLERO, conseillers d'État, Sébastien VAN DROOGHENBROECK et Marianne DONY, assesseurs, et Charles-Henri VAN HOVE, greffier.

Le rapport a été présenté par Xavier DELGRANGE, premier auditeur chef de section.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 23 janvier 2023.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973, la section de législation limite son examen au fondement juridique du projet, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées précitées.

Sur ces trois points, le projet appelle les observations suivantes.

1. L'alinéa 8 du préambule réfère « à la consultation du secteur ». Cette formulation ne permet pas d'appréhender quel est le secteur qui a ainsi été consulté et, en tout état de cause, il n'apparaît d'aucune disposition du Code wallon de l'Agriculture que cette formalité revêt un caractère obligatoire. Cet alinéa sera omis.
2. Quant à l'entrée en vigueur du projet, il est renvoyé à l'observation générale n° 3 de l'avis n° 72.827/4 donné ce jour sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif aux indemnités agricoles et forestières octroyées pour les sites Natura 2000'.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Charles-Henri VAN HOVE

Martine BAGUET